

Royaume du Maroc



*Direction des Études
et des Prévisions Financières*



***Le positionnement économique du
Maroc en Afrique
- Bilan et perspectives -***

Juillet 2006

Table des matières

Introduction	1
1. Position de l'Afrique subsaharienne dans l'économie mondiale.....	1
1.1. Perspectives de croissance redevenues favorables.....	1
1.2. Attractivité limitée de l'Afrique subsaharienne pour les IDE.....	3
1.3. Insertion limitée dans le commerce mondial.....	4
2. Multiplication des initiatives internationales en faveur de l'Afrique.....	6
3. Les relations du Maroc avec l'Afrique subsaharienne : un cadre relationnel ambitieux.....	8
3.1. Les relations commerciales du Maroc avec les pays de l'Afrique subsaharienne	9
3.2. Existence d'un potentiel appréciable d'échanges bilatéraux.....	12
3.3. Quelques opportunités d'exportation vers l'Afrique.....	13
4. La coopération triangulaire : Nouveau processus de relance des relations maroco-africaines.....	15
4.1. Présence des entreprises marocaines sur le marché africain : de nombreux exemples de réussite	16
4.2. Conditions de base pour un renforcement du positionnement économique du Maroc en Afrique	17
Conclusion	19

Introduction

Le renforcement des liens de coopération avec les pays du Sud a toujours occupé une place centrale dans les options économiques choisies par le Maroc, l'objet étant d'assurer le rééquilibrage de ses rapports avec les économies industrialisées, en particulier européennes. Outre les considérations de proximité géographique et culturelle existant entre le Maroc et plusieurs pays sub-sahariens, les opportunités économiques que recèlent ces économies et les gains mutuels découlant d'une coopération bilatérale accrue sur des questions aussi cruciales que l'immigration, le commerce et l'investissement, remettent à l'ordre du jour la nécessité de relancer le débat sur le positionnement économique de notre pays sur le continent africain.

A cet effet, la Direction des Etudes et Prévisions Financières (DEPF) a jugé opportun de mettre en exergue le bilan des relations du Maroc avec les pays d'Afrique subsaharienne et d'analyser les perspectives de coopération avec ces pays à la lumière des nouvelles initiatives internationales en faveur du continent africain. Notre pays, qui a pris part à ces initiatives (annulation de la dette de certains pays parmi les moins avancés du continent, exonération totale de leurs produits des droits de douane à l'entrée du marché marocain), ne cesse de multiplier les efforts destinés à renforcer les liens de coopération avec les partenaires africains, en signant notamment un accord avec l'UEMOA et en adhérant à la COMESSA.

L'objet de cette étude consiste également à identifier le potentiel de coopération économique du Maroc avec les principaux pays du continent. En effet, du fait d'un contexte international marqué par l'intensification de la concurrence sur les marchés du Nord, le marché africain pourrait constituer une niche stratégique pour les entreprises nationales, compte tenu de sa taille potentielle, appelée à gagner en importance avec les efforts déployés par la communauté internationale en faveur du développement du continent africain.

L'étude se propose également de suggérer quelques axes de coopération pouvant contribuer à rehausser le niveau actuel des relations bilatérales et permettre in fine à notre pays de retrouver sa position économique légitime sur le continent africain. A cet égard, les opportunités issues de la coopération «triangulaire», qui consiste à canaliser les fonds d'aides internationaux pour financer des projets d'infrastructure en Afrique et d'en confier la maîtrise d'œuvre à des entreprises marocaines, pourrait servir de point d'appui pour une plus grande intensification des relations économiques du Maroc avec les pays du continent.

1. Position de l'Afrique subsaharienne dans l'économie mondiale

1.1. Perspectives de croissance redevenues favorables

Les pays d'Afrique subsaharienne ont enregistré des résultats économiques décevants durant les années 80 et au début des années 90. Ces pays se sont montrés incapables de rompre avec un scénario de faible croissance économique, de forte inflation et de déficits chroniques des comptes publics et courants.

Néanmoins, depuis 2000, la situation économique de l'Afrique subsaharienne s'est relativement redressée, avec une croissance du PIB réel évoluant autour de 4% contre 2,3% en moyenne annuelle sur la période 1988-1997. Ce redressement s'est poursuivi en 2004 et en 2005, période durant la quelle l'Afrique subsaharienne a réalisé ses meilleures performances économiques, avec une croissance du PIB réel de 5,5% et 5,2% respectivement.

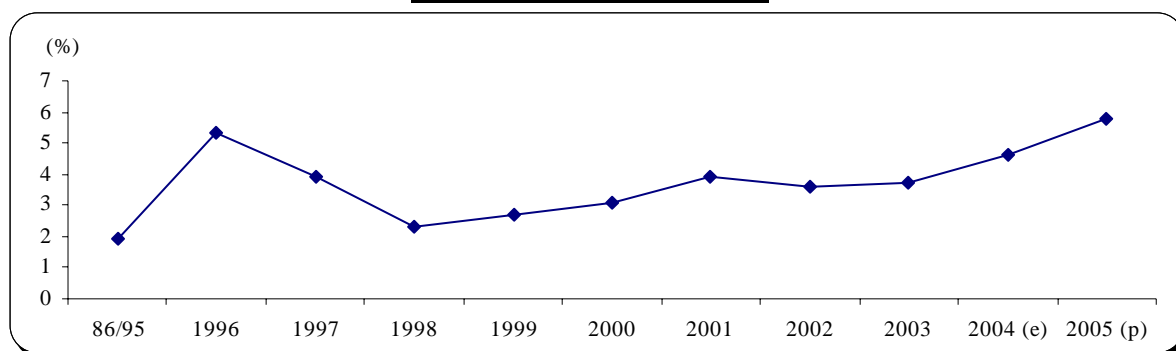
Les perspectives pour 2006 confirment ce trend haussier, avec une croissance estimée à 5,8% selon le FMI, même si certains pays sont aux prises avec de graves difficultés, notamment la crise humanitaire du Darfour au Soudan, l'effondrement économique au Zimbabwe et l'instabilité politique en Côte d'Ivoire et en Ouganda.

Outre les efforts consentis en matière de restructuration macro-économique, ce redressement positif des économies d'Afrique subsaharienne s'explique aussi par des facteurs exogènes. La région a bénéficié de l'amélioration des termes de l'échange, en lien avec le raffermissement des prix des matières premières, et de l'augmentation de l'aide internationale, accordée pour l'essentiel au titre des allègements de dette et de l'aide d'urgence. De plus, l'inflation est tombée à des niveaux historiquement bas, malgré le renchérissement des importations énergétiques. La balance commerciale et les finances publiques se sont améliorées dans de nombreux pays, surtout dans ceux exportateurs de pétrole et des minerais.

Néanmoins, l'Afrique subsaharienne ne constitue pas un bloc homogène et la croissance y reste inégalement répartie. Une quinzaine de pays de cette région connaissent des taux croissance relativement faibles autour de 2,5%, soit un rythme inférieur à celui de la croissance démographique (3,1%), ce qui s'avère insuffisant pour accélérer la réduction de la pauvreté et favoriser une amélioration substantielle des conditions de vie des populations.

Par ailleurs, exception faite de certaines économies de la région, à l'instar du Mozambique, du Ghana et du Sénégal, les pays qui affichent les rythmes de croissance les plus élevés sont souvent ceux où d'importantes ressources en matières premières sont entrées en exploitation intensive, comme l'Angola, le Tchad et la Guinée équatoriale.

Taux de croissance du PIB



Source: FMI, World Economic Outlook.

Mais, nonobstant les résultats favorables enregistrés sur la période récente, l'Afrique subsaharienne est loin d'être inscrite sur un sentier de croissance durable à même d'enrayer la pauvreté. Le continent africain se heurte encore à des obstacles structurels considérables, tels que la faiblesse de la gouvernance, la mauvaise qualité des infrastructures et la dégradation du capital humain.

De plus, l'insuffisance des gains de productivité et la conduite de programmes d'ajustement structurel, centrés sur des indicateurs d'orthodoxie budgétaire et monétaire, ont entravé la dynamique d'accumulation en réduisant les incitations à investir, tant pour les entrepreneurs locaux qu'étrangers. En effet, même s'il excède 25% du PIB dans certains pays de la région, le ratio moyen de l'investissement stagne autour de 18% du PIB, se situant bien en deçà des niveaux d'efficacité de l'investissement observés dans les pays de l'Asie émergente.

En parallèle, le taux moyen d'épargne s'établit à 13%, ce qui fait que les besoins de financement doivent être largement couverts par des apports privés, notamment l'investissement direct étranger et le retour de l'épargne domestique expatriée.

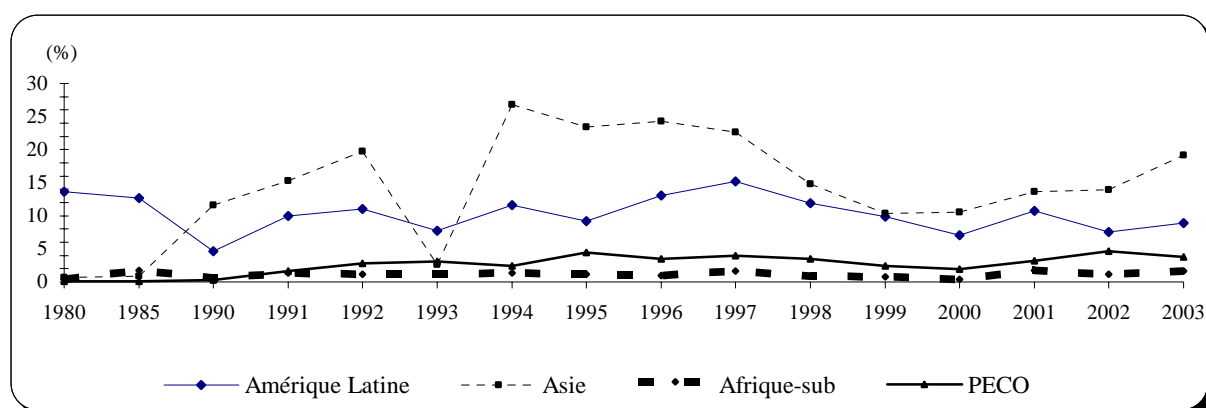
Enfin, l'adoption par un certain nombre de pays africains d'un modèle de croissance extraverti n'est pas sans risques. Ce modèle de croissance, qui a déjà produit ses limites dans d'autres pays en développement, risque d'amplifier l'extraversion de certaines économies africaines, de repousser l'urgence des réformes structurelles et de retarder l'éclosion d'une base industrielle diversifiée. De plus, bien que les exportations aient globalement progressé, elles restent faiblement diversifiées et demeurent très vulnérables aux fluctuations de la conjoncture internationale.

1.2. Attractivité limitée de l'Afrique subsaharienne pour les IDE

Plusieurs facteurs ont contribué à altérer l'image de l'Afrique aux yeux des investisseurs étrangers et à réduire son attrait en tant que destination des investissements. Parmi ces facteurs, il y a lieu de citer l'étroitesse des marchés, un cadre juridique peu favorable, la corruption qui reste forte malgré l'intensification des efforts en faveur de la bonne gouvernance, et la propagation de graves pandémies (SIDA), qui décime la main d'œuvre du continent et réduit la demande effective.

Ainsi, la part de l'Afrique dans l'IDE mondial n'a que faiblement progressé au cours des dix dernières années. Elle s'est établie à 3% en 2004 contre 2% en moyenne au cours des années 1990. En termes de répartition par habitant, les flux d'IDE reçus par l'Afrique sont passés de 8 dollars en 1995 à 20 dollars en 2004, mais ne représentent qu'à peine la moitié de ce qui est reçu par des pays comme la Chine (46 dollars).

Répartition régionale des investissements directs étrangers



Source : CNUCED.

Par ailleurs, les politiques d'attractivité des IDE n'ont pas contribué à la dynamisation attendue de l'économie. En effet, ces flux, principalement concentrés dans les secteurs de l'énergie et des matières premières, ont surtout créé des enclaves de production, avec peu d'effets structurels positifs sur le reste de l'économie. Leurs flux très irréguliers, liés aux prix des produits de base, ont constitué longtemps un facteur d'instabilité. Surtout, ces IDE visent en général un "retour" financier rapide, et la part des bénéficiaires réinvestis sur place est faible.

Outre le poids des flux négatifs de capitaux, les IDE sont restés confinés dans le secteur primaire, ce qui n'a pas conduit à l'émergence d'un secteur industriel prospère. Cette situation aurait pourtant permis de rompre la dépendance de l'Afrique à l'égard des produits de base aux cours incertains.

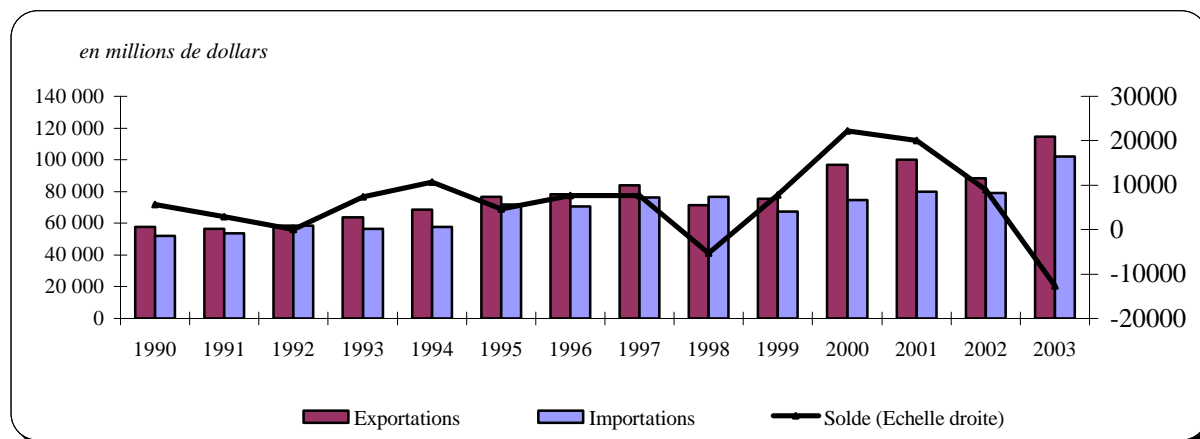
Dans ce contexte, le CNUCED a invité, dans son dernier rapport, les gouvernements africains à évaluer les inconvénients et les avantages de l'IDE "pour que celui-ci devienne complémentaire d'un ensemble plus large de mesures de développement indispensables à la stimulation de la croissance, à la création d'emplois et à la diversification de l'économie au profit d'activités plus dynamiques".

1.3. Insertion limitée dans le commerce mondial

Hormis quelques soubresauts exceptionnels du marché des matières premières, la croissance des exportations de l'Afrique sub-saharienne a été plus faible que celle du commerce mondial. En particulier, la croissance des exportations en volume de cette région est restée inférieure à celle des autres zones en développement. Entre 1998 et 2004, la progression annuelle moyenne des exportations en volume de l'Afrique sub-saharienne a été de 4,4% contre 8,3% pour celle des pays en développement, selon le FMI.

De plus, l'influence des deux principales économies du continent, l'Afrique du Sud et le Nigéria, qui représentent ensemble près de la moitié des échanges de la zone, masque des performances disparates entre les Etats. En effet, plusieurs pays de la région affichent une faible valeur de leurs échanges extérieurs, reflétant l'étroitesse de leur taille économique et leur ouverture économique limitée.

Evolution des échanges de l'Afrique subsaharienne



Source : Chelem

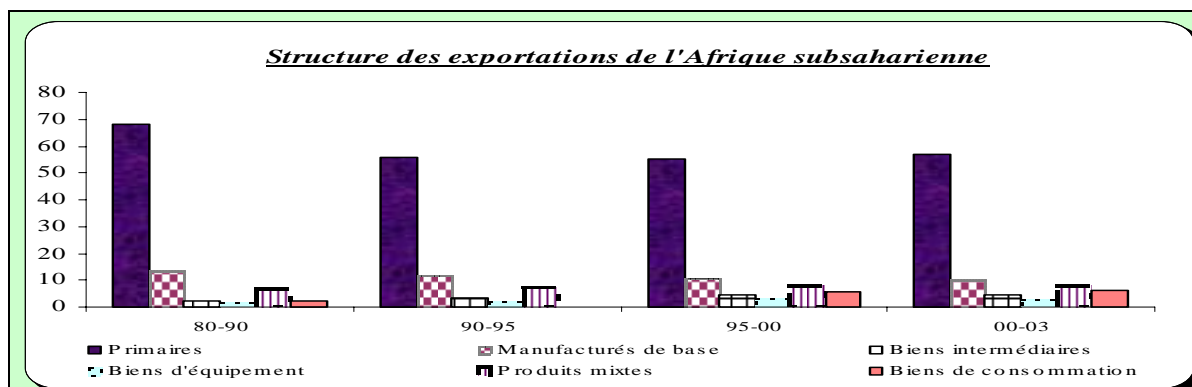
La part de marché du continent sub-saharien dans le commerce mondial a fortement diminué durant les deux dernières décennies pour s'établir à 3% seulement en 2003 contre 6,2% en 1980. Ce recul est autant dû à l'évolution de la structure des échanges internationaux qu'à celle de la composition du commerce de marchandises de l'Afrique. En effet, le profil de spécialisation affiché par la plupart des pays de la région est largement centré sur des secteurs peu dynamiques du commerce mondial et sur des créneaux pour lesquels la demande mondiale reste très erratique (*voir encadré*).

Encadré : Spécialisation peu porteuse de l'Afrique subsaharienne

La structure des exportations de l'Afrique subsaharienne reste fortement tributaire des recettes tirées des produits primaires (60%) et, dans une bien moindre mesure, de celles issues des produits manufacturiers de base, c'est-à-dire des produits nécessitant seulement une simple transformation et qui pourrait jouer un rôle moteur dans l'industrialisation des pays de l'Afrique subsaharienne. La part de ces produits n'a que très peu évolué, et se situe autour de 10%.

Néanmoins, sur les vingt dernières années, un groupe de pays a pu diversifier son profil de spécialisation, en développant une base manufacturière limitée mais efficiente. Il s'agit en l'occurrence de l'Ile Maurice et du Swaziland qui ont assisté à l'émergence d'un secteur industriel tourné pour l'essentiel à l'exportation.

Par ailleurs, les autres pays de l'Afrique sub-saharienne n'ont que peu atténué la faiblesse de leur diversification sectorielle par une plus grande diversification géographique de leurs exportations. Ainsi, 80% de leurs exportations sont destinées aux pays de l'OCDE, dont plus de la moitié est orientée vers l'Union européenne en raison de liens historiques datant de la colonisation.



Source : Chelem.

A l'exception de l'extrême-sud du continent, où le commerce intra-régional s'est fortement intensifié durant les années 1990, l'Afrique subsaharienne reste faiblement intégrée du point de vue économique : le commerce intra-zone n'y représente que 7,5% des échanges totaux, et ce en dépit de la multiplication des alliances commerciales régionales. En effet, celles-ci rencontrent de nombreuses difficultés tenant à l'importance des recettes douanières dans le financement des budgets étatiques, à la faiblesse des infrastructures de communication, aux insuffisances du cadre juridique et fiscal et parfois, à l'existence de conflits frontaliers.

Malgré les progrès substantiels réalisés dans les années 90, les politiques commerciales menées par les pays de l'Afrique sub-saharienne restent encore protectionnistes. Les pays africains ont en commun une tradition de forte emprise de l'Etat sur l'économie, cohérente avec le modèle de développement autocentré qu'ils avaient généralement adopté.

Selon une étude du FMI, les régimes commerciaux en Afrique restent plus restrictifs que ceux des autres régions. Les droits de douane, variable la plus couramment utilisée pour mesurer le degré de restriction des échanges, sont plus élevés en Afrique que partout ailleurs. Les mesures non-tarifaires, comme par exemple, les certificats d'importations, les contrôles imposés parfois aux importations de manière discriminatoire et la multiplicité des régimes fiscaux entre les pays, sont de nature à augmenter les coûts de transaction afférents aux échanges extérieurs et ont, en conséquence, un effet négatif sur la compétitivité des industries nationales et sur le volume des échanges.

Mais, outre la mauvaise spécialisation, les faibles performances commerciales des pays africains sont consécutives à la persistance de restrictions importantes qui entravent l'accès des produits sub-sahariens aux marchés internationaux, notamment ceux des pays développés. Dans ces pays, le soutien des prix agricoles tend à encourager une production non compétitive, limitant en conséquence les débouchés des pays de l'Afrique subsaharienne, tout en exerçant une pression à la baisse sur les prix mondiaux.

Aussi faut-il souligner que les initiatives récentes prises dans le cadre du processus de libéralisation commerciale multilatérale en faveur d'un meilleur accès des produits agricoles africains aux marchés des pays industrialisés du Nord devraient conforter la position des producteurs africains sur le marché agricole mondial et leur permettre de tirer pleinement profit des avantages comparatifs dont ils disposent en la matière.

2. Multiplication des initiatives internationales en faveur de l'Afrique

Le retard économique accumulé par l'Afrique et ses incidences négatives sur les revenus et les conditions de vie des populations africaines ont suscité une prise de conscience de la communauté internationale eu égard à l'urgence d'une augmentation des efforts de solidarité en faveur du continent africain.

Cette prise de conscience relève en partie d'un intérêt bien compris, compte tenu des conséquences négatives que peut exercer une Afrique instable et désespérée sur le reste du monde (instabilité de l'approvisionnement en matières premières et en pétrole, mouvement de population, dégradation des conditions sanitaires, développement des conflits et du terrorisme international, immigration clandestine,...).

Dans ce contexte, les initiatives internationales en faveur de l'Afrique prennent toute leur importance. L'Afrique est à cet égard le continent qui a le plus bénéficié de la reprise de l'aide internationale décidée au lendemain de la conférence de Monterrey (Mexique) sur le financement du développement (2002), et de la mise en œuvre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) qui a allégé le fardeau de la dette extérieure de plusieurs pays du continent.

Ces initiatives, qui marquent l'intérêt croissant porté à l'Afrique, notamment de la part des Etats-Unis, sont à mettre au crédit du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, le NEPAD.

Adopté par l'Union Africain en juillet 2001 à l'occasion de son sommet à Lusaka et soutenu par le G8 lors du sommet de Kananaskis (Canada) en 2002, le NEPAD a pour objectif de placer les économies africaines sur les voies d'une croissance et d'un développement durable. Au delà de la manifestation d'un nouvel état d'esprit et d'une nouvelle volonté politique, chez les pays africains comme chez les pays du Nord, de voir l'Afrique combler son retard économique, le NEPAD constitue un cadre d'action propice pour la création des conditions de développement du continent africain.

Il s'articule autour d'initiatives précises :

- Initiative pour la paix, la sécurité et le renforcement de la démocratie.
- Initiative pour la gouvernance économique et la gouvernance des entreprises et les approches sous-régionales et régionales du développement.
- Initiative pour les priorités sectorielles en vue de combler l'écart dans le domaine des infrastructures, développer des secteurs clés comme l'agriculture, et créer une tribune pour la science et la technologie.
- Initiative en faveur des flux de capitaux en vue de faire bénéficier le continent de la dynamique des investissements étrangers de répondre à ces besoins de financement croissants.
- Initiative pour l'accès aux marchés, visant une meilleure participation des pays de l'Afrique subsaharienne au commerce mondial.

En outre, la mise en place d'un mécanisme africain transparent d'évaluation par les pairs atteste concrètement de la volonté de voir l'Afrique renaître économiquement et briser sa marginalisation dans l'économie mondiale.

Le Maroc, qui n'est pas membre de l'Union africaine, a manifesté son soutien au NEPAD. Notre pays appuie fortement le développement de nouvelles formes de coopération dite "triangulaire", en application du plan de la conférence de Tokyo sur le développement en Afrique. Ce concept consiste à faire intervenir les pays donateurs par le financement et les pays africains par la réalisation des investissements. Dans ce cadre, le Maroc pourrait participer à ce processus si des entreprises nationales se voient confier le pilotage et la maîtrise d'œuvre des projets africains, ainsi que le suivi des prestations de services y afférent.

Les marchés de l'Afrique subsaharienne, qui sont appelés à gagner en profondeur du fait de la montée en puissance de nouvelles nations (Chine, Inde,...), pourront donc servir de plates-formes de définition des stratégies internationales des entreprises marocaines, notamment de services. En effet, plus les économies africaines accéléreront leur rattrapage économique, plus leurs activités non-échangeables prendront de l'ampleur, ce qui signifie davantage de besoins de services chargés de servir le développement du marché intérieur.

Le Maroc attache donc une grande importance à la mise en place de cette forme de coopération triangulaire. Celle-ci constitue une approche très fiable pour résoudre le problème de l'immigration, faire reculer la préemption d'une explosion démographique à la porte de l'Union européenne et jeter les bases d'un véritable partenariat entre l'Europe et l'Afrique, axé sur la lutte contre la pauvreté, le développement durable et le co-développement.

3. Les relations du Maroc avec l'Afrique subsaharienne : un cadre relationnel ambitieux

La coopération économique et commerciale bilatérale a toujours constitué un levier d'action important de la stratégie du Maroc à l'égard de l'Afrique subsaharienne. Le Maroc a développé dès les années 60, au lendemain de l'indépendance d'un grand nombre de pays africains, un important maillage d'accords de coopération bilatéraux avec ces pays, via la formulation d'un cadre réglementaire approprié.

De type classique (c'est-à-dire, visant à consolider le principe de la nation la plus favorisée) ou à caractère préférentiel, ces accords visent tout autant à renforcer et à consolider les parts de marché acquises, qu'à diversifier l'éventail des échanges extérieurs.

De plus, des commissions inter-étatiques mixtes ont été créées ou réactivées, notamment lors des dernières visites Royales en Afrique. Associant de plus en plus le secteur privé, la densité des efforts fournis au niveau officiel devrait permettre de faire de l'Afrique une zone d'accueil importante pour les investisseurs marocains.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été menées pour promouvoir les relations économiques et commerciales avec les partenaires africains telles la participation à des foires internationales et des salons d'affaires, l'organisation de missions de prospections, et enfin la réalisation d'études de certains marchés africains par des bureaux de conseils nationaux au profit des hommes d'affaires marocains.

Conventions commerciales et tarifaires liant le Maroc à ses partenaires africains

<i>Pays</i>	<i>Date signature</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Observations</i>
Gabon	17-10-1972	13-10-1974	
Côte d'Ivoire	22-09-1973	16-12-1980	
Cameroun	16-04-1987	28-05-1993	
Mali	17-09-1987	29-04-2003	
Burkina Faso	26-06-1996		En cours (Ratification requise)
Guinée	15-02-1962	15-02-1962	
Niger	07-11-1982	10-11-1993	
Nigeria	04-04-1977	05-07-1978	
RD du Congo	18-09-1996		En cours (Ratification requise)
Sénégal	13-02-1963	13-02-1963	Protocole additionnel en 1981
Bénin	07-03-1991		En cours (Ratification requise)

Source : Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération – Royaume du Maroc

Durant les dernières tournées Royales dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, une multitude de conventions ont été signées, des projets inaugurés, dans lesquels le Maroc a pris part, soit par son expertise soit par des apports de fonds. A l'issue de ces visites, le Maroc a signé, avec ces pays, des conventions dont les plus importantes sont celles portant sur le principe de la non-double imposition et l'encouragement et la protection des investissements.

De plus, d'autres conventions spécifiques à certains secteurs porteurs ont été conclues. Il s'agit en l'occurrence des conventions dans les domaines de la marine marchande, le secteur minier, le génie civil, le logement, l'eau et la formation.

L'intérêt du Maroc pour les pays d'Afrique s'est concrétisé par l'adoption d'une stratégie envers les pays les moins avancés (PMA) du Continent. En effet, lors de la conférence du Caire du sommet Europe-Afrique en 2000, le Maroc a procédé à l'annulation de la dette des pays africains les moins avancés, tout en exonérant totalement leurs produits des droits de douane à l'entrée du marché marocain¹.

3.1. Les relations commerciales du Maroc avec les pays de l'Afrique subsaharienne

Dans un contexte international marqué par une dynamique particulière des échanges commerciaux internationaux, les échanges commerciaux du Maroc avec les pays africains restent marqués par les mêmes limites que celles qui caractérisent les relations commerciales entre les pays du Sud.

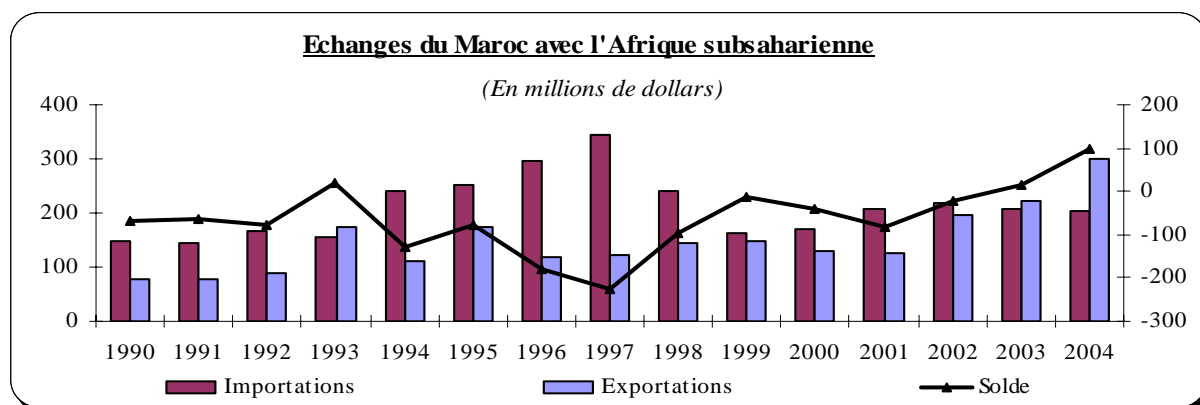
¹ Il y a lieu de signaler la coopération maroco-africaine dans les domaines de la formation universitaire. L'Agence marocaine de coopération internationale offre presque 2000 bourses pour des étudiants africains de troisième cycle ou dans les grandes écoles.

Sur la période s'étalant de 1990 à 2004, le montant global des échanges commerciaux du Maroc avec l'Afrique sub-saharienne s'est élevé, en moyenne annuelle, à près de 360 millions de dollars, soit seulement 2,1% de la valeur totale des échanges extérieurs du Maroc.

Par ailleurs, les échanges commerciaux de notre pays avec ses partenaires africains sont restés longtemps déficitaires avec un solde négatif évalué, en moyenne annuelle, à 81 millions de dollars, durant la 1990-2003. Cependant, le Maroc a dégagé un léger excédent de sa balance commerciale avec les pays de l'Afrique subsaharienne en 2003 et 2004, respectivement de 14 millions de dollars et 97 millions de dollars

L'évolution du commerce bilatéral du Maroc avec ses partenaires africains est par ailleurs contrastée. En effet, trois phases majeures peuvent être dégagées :

- La première phase s'étale de 1990 à 1993, où les échanges commerciaux entre les deux parties ne dépassaient guère 260 millions de dollars en moyenne annuelle.
- La seconde période, allant de 1994 à 1998, a été caractérisée par une nette amélioration de la valeur des échanges commerciaux entre le Maroc et ses partenaires de l'Afrique subsaharienne, durant laquelle le commerce bilatéral a totalisé 408 millions de dollars, en moyenne annuelle. Cette performance s'explique par le rebond des importations de produits énergétiques en provenance de ces pays, notamment du Nigeria et du Gabon.
- La troisième phase, allant de 1999 à 2004, a vu le commerce bilatéral baisser légèrement à 383 millions de dollars en moyenne annuelle. Ce repli est essentiellement imputable à la baisse des importations pétrolières, au moment où les exportations marocaines vers les partenaires africains ont enregistré une amélioration sensible, évoluant à un niveau légèrement supérieur à celui des importations en provenance de ces pays en 2003 et 2004.



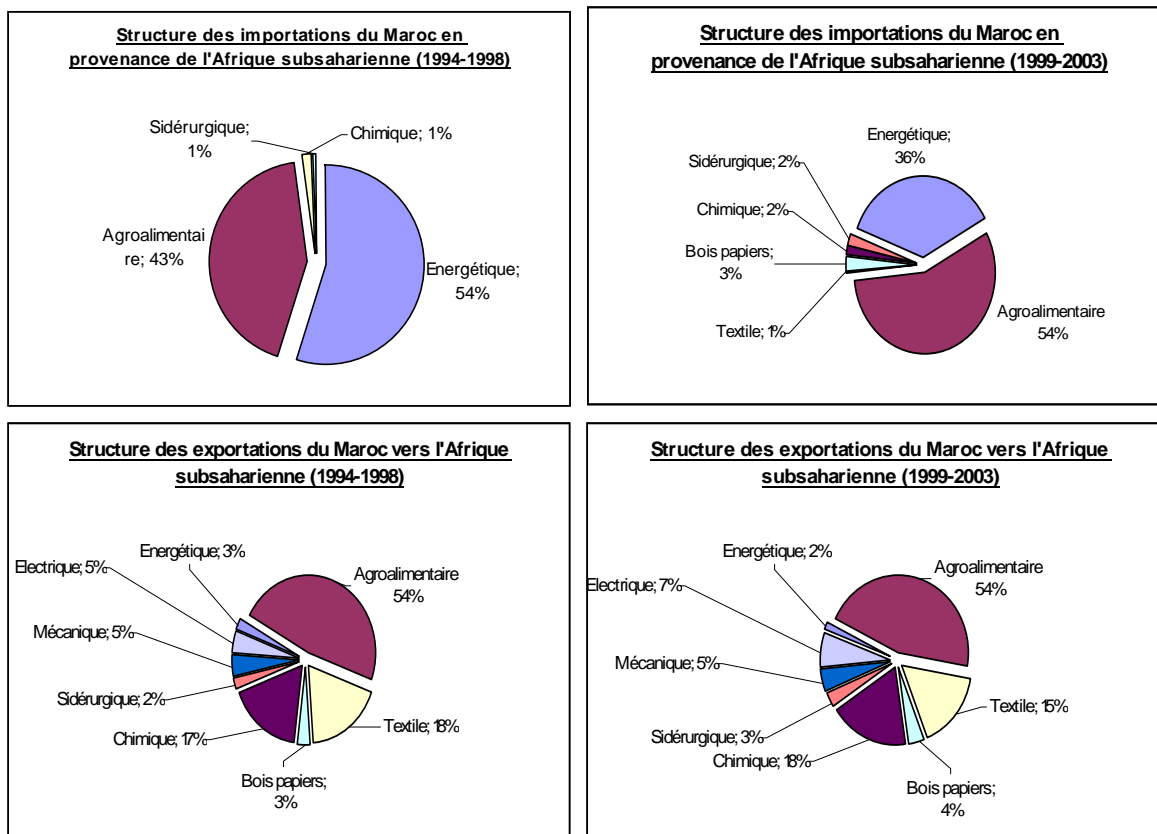
Source : Chelem

En dehors de l'Afrique du Sud, les principaux fournisseurs africains du Maroc sont le Gabon et la Côte d'Ivoire, tandis que nos principaux marchés à l'export sont le Sénégal, le Nigeria et la Côte d'Ivoire.

Le Maroc se positionne relativement mieux sur les marchés subsahariens que d'autres pays de l'Afrique du Nord, notamment l'Egypte et la Tunisie. Durant la période 1990-2003, les échanges de ces derniers avec les pays de l'Afrique subsaharienne n'ont pas dépassé 243 millions de dollars pour l'Egypte et 96 millions de dollars pour la Tunisie.

Par ailleurs, la structure des échanges reflète celle des avantages comparatifs traditionnels des deux parties. La décomposition des exportations marocaines par produits fait ressortir le poids important des produits agroalimentaires, chimiques, textiles et mécaniques qui ont représenté, en moyenne annuelle entre 1999 et 2003, respectivement 45%, 18%, 15% et 7% du total des exportations marocaines vers cette région.

Durant la même période, les importations marocaines en provenance des pays de l'Afrique subsaharienne ont porté, à raison de 54% et 36% respectivement, sur les produits agricoles, bruts et énergétiques.



Source : Chelem, calcul DEPF

La structure des échanges entre le Maroc et ses partenaires africains n'a pas connu de modification sensible entre les périodes 1994-1998 et 1999-2003. Les exportations marocaines de produits alimentaires représentent toujours plus de la moitié des exportations vers ces pays. De leur côté, les importations en provenance de ces pays continuent d'être constitué quasi-exclusivement de produits énergétiques (46%) et agroalimentaires (50%).

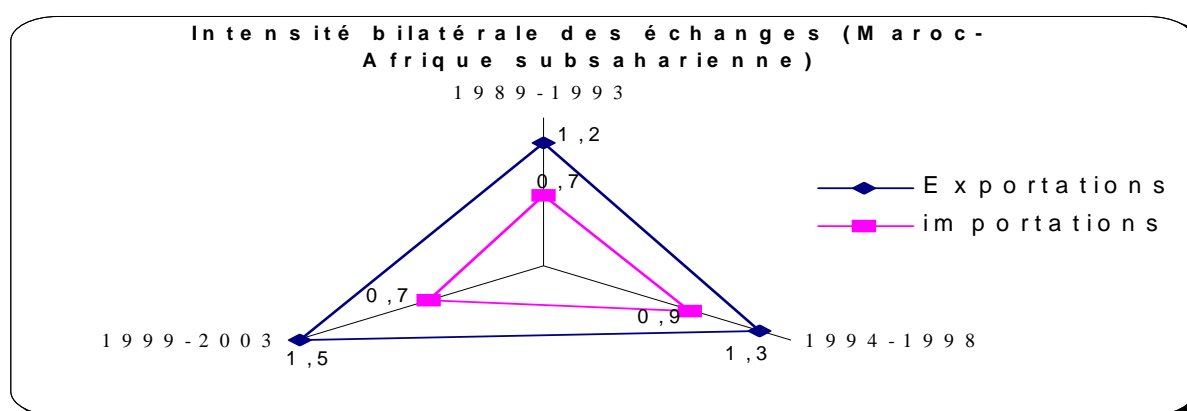
La rigidité de la structure du commerce bilatéral du Maroc avec les partenaires africains est attribuable à plusieurs facteurs qui limitent l'expansion des relations commerciales entre les deux parties. Outre les facteurs tarifaires et non-tarifaires, il s'agit en particulier des entraves liées à la faiblesse des infrastructures de transports.

En effet, la quasi-absence de lignes directes de transport terrestre ou maritime, génère des surcoûts et limite incontestablement la compétitivité-prix des produits échangés. Cet handicap est amplifié par les dispositions des accords bilatéraux préférentiels qui soumettent l'octroi des avantages fiscaux à la condition du respect de la règle du transport direct. Dès lors, le transit d'un produit par un territoire tiers occasionne de facto une rupture de la règle et constitue un motif de soustraction du produit du bénéfice du régime préférentiel.

De même, malgré l'existence de plusieurs accords commerciaux entre le Maroc et ces pays, le manque d'information au sujet du cadre préférentiel du commerce avec les pays partenaires africains constitue un handicap majeur à la réalisation des objectifs attendus d'un tel dispositif de coopération. Ce déficit informationnel ne se limite pas au manque de diffusion des opportunités et des facilités qu'offre ce cadre aux opérateurs économiques, en fait, ces derniers sont quasiment absents dans l'ensemble du processus de préparation et de négociation des accords.

3.2. Existence d'un potentiel appréciable d'échanges bilatéraux

La progression soutenue des échanges entre le Maroc et ses partenaires africains constatée notamment durant la période 1994-1998 laisse suggérer qu'un potentiel de développement non négligeable du commerce bilatéral entre les deux partenaires existe. C'est ce dont témoigne la référence à l'indicateur d'intensité bilatérale¹ qui se situe à un niveau relativement faible par rapport à ce qui est celui observé au niveau des autres zones en développement



Source: Chelem.

Globalement, l'examen de l'intensité des échanges bilatéraux du Maroc avec les pays africains sur les périodes considérées permet de ressortir les principales remarques suivantes :

- Le commerce bilatéral entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne demeure faible par rapport à son potentiel. L'indicateur d'intensité bilatérale permet de relever que le commerce entre les deux partenaires se situe à un niveau inférieur à ce que laisse supposer les opportunités commerciales qui existent entre eux. Ce potentiel pourrait néanmoins être concrétisé à travers une plus grande dynamisation du cadre de coopération avec ces pays.

- Les exportations des deux partenaires demeurent polarisées sur des produits pour lesquels la demande mondiale est peu dynamique. Les échanges bilatéraux sont relativement complémentaires. Ils correspondent en fait à la réalisation des potentialités offertes par les spécialisations productives actuelles des deux parties.
- L'intensité bilatérale des échanges du Maroc avec les partenaires africains met en exergue la nécessité de résorber les contraintes structurelles, institutionnelles, politiques et logistiques, qui pèsent sur l'expansion des relations commerciale avec ces pays et ce, dans un souci d'élargissement de la géographie des échanges extérieurs de notre pays et de diversification des débouchés à l'export.
- Nonobstant les limitations décrites précédemment, un potentiel de relèvement du volume des échanges bilatéraux existe. Le secteur des services constitue à cet égard une des opportunités essentielles à même de concrétiser ce potentiel. Les services sont en effet le secteur du commerce mondial qui a connu l'expansion la plus rapide depuis vingt ans, et ils représentent un produit intermédiaire essentiel tout au long du processus de production.

Ainsi, en admettant que les obstacles entravant le développement du commerce bilatéral soient atténués, voire levés, l'accroissement de l'intensité bilatérale des échanges entre le Maroc et les pays africains à un niveau comparable à celui observé dans certains pays du Sud, notamment entre le Brésil et les pays d'Amérique latine, occasionnerait, toutes choses égales par ailleurs, un gain d'échange substantiel entre les deux partenaires. Le supplément de commerce, qui en découle, permettrait de porter le commerce bilatéral à près de 800 millions de dollars. Ce niveau théorique des échanges serait profitable à l'économie nationale dans la mesure où il compenserait des pertes de parts de marché éventuelles où interviendrait comme moyen d'approvisionnement à un coût compétitif.

3.3. Quelques opportunités d'exportation vers l'Afrique

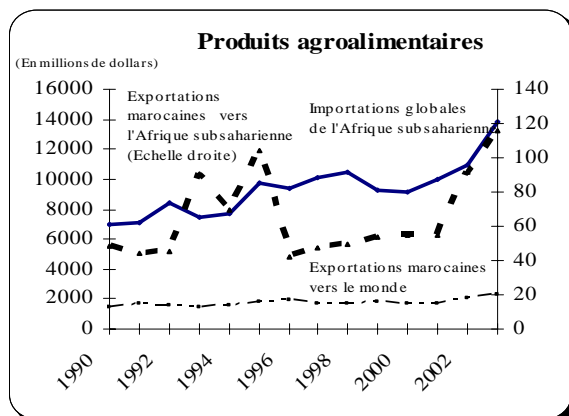
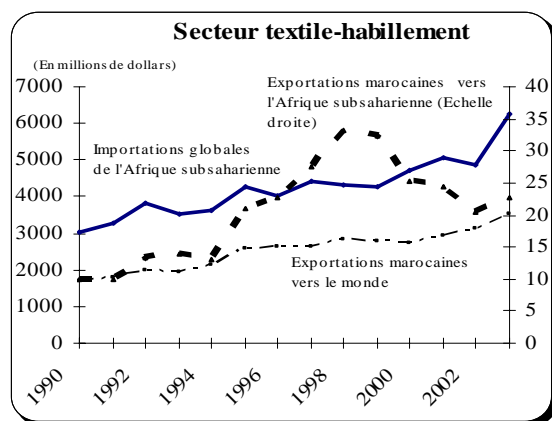
Au regard des perspectives d'évolution des économies de l'Afrique subsaharienne et compte tenu des pressions qui pèsent sur un certain nombre de secteurs d'activité orientés à l'export, une redéfinition du positionnement économique de notre pays sur les marchés de l'Afrique revêt une importance critique.

La comparaison de l'évolution de la demande d'importation de l'Afrique subsaharienne à l'offre d'exportation marocaine révèle que d'importantes opportunités d'exportations vers cette région existent. La faiblesse du niveau actuel du commerce avec les partenaires africains s'explique par la faible utilisation par les exportateurs marocains du régime de commerce préférentiel établi avec ces pays (les accords commerciaux et tarifaires), mais également par la non adaptation de la production nationale aux besoins spécifiques du marché africain.

Un examen attentif des échanges commerciaux par secteurs entre le Maroc et ses partenaires africains permet de ressortir quelques enseignements utiles :

- Entre 1990 et 2003, les ventes de produits agroalimentaires sur le marché africain n'ont pas dépassé 3,7% de nos exportations globales de ces produits et 0,7% des importations globales de l'Afrique de produits agroalimentaires.

- L'essentiel des achats africains de textile-habillement s'effectue auprès de la Chine, de l'Inde et de la France. Le Maroc est faiblement présent sur le marché africain. Sa part de marché ne représente que 0,5% des importations de textiles-habillement de cette région, soit seulement 0,8% des exportations globales marocaines de textile-habillement.
- Concernant les produits chimiques, les exportations marocaines à destination de l'Afrique subsaharienne, n'ont représenté que 1,6% de nos ventes globales et 0,2% des importations globales de l'Afrique de ces produits.



Source : Chelem

De ce qui précède, il en découle que les exportations marocaines à destination de l'Afrique subsaharienne, notamment pour ce qui est des produits fortement demandés par les partenaires africaines, se situent à un niveau encore faible, ce qui ne correspond pas aux gisements d'opportunités que représentent ces marchés pour les entreprises marocaines.

Dès lors, le marché africain peut s'avérer porteur pour les entreprises exportatrices marocaines pourvu que celles-ci adoptent une stratégie d'adaptation à la demande d'importation de cette région. Toutefois, compte tenu la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs africains, le entreprises marocaines, ciblant le marché africain, devraient privilégier une stratégie de pénétration basée sur des considérations de coûts (Cost leadership) que permettrait le recours à la production de masse de produits de faible ou de moyenne qualité, notamment au niveau de la filière textile et des produits de consommation courante.

Il s'agit d'une stratégie qui est déjà mise en œuvre par la Chine sur les marchés africains et dont les résultats se sont avérés très concluants. Bien évidemment, il est quasiment difficile de concurrencer la Chine sur le bas de gamme. Néanmoins, les firmes nationales peuvent tirer profit de l'image positive dont dispose le Maroc au niveau de ces pays et fonder leurs opérations commerciales sur un rapport prix/qualité plus conséquent que l'offre concurrente.

Dans le contexte actuel marqué par la forte concurrence sur le marché européen, les entreprises marocaines, notamment celles qui opèrent dans le secteur du textile, sont appelées à consolider leur présence sur le marché africain pour compenser toute perte éventuelle liée au démantèlement de l'AMF.

Aussi, l'accompagnement financier des opérations internationales constitue-t-il un facteur de soutien important. La présence de certaines banques nationales en Afrique subsaharienne et l'expertise qu'elles ont acquise au niveau de ces pays pourraient être d'un appui stratégique important pour les entreprises exportatrices marocaines.

4. La coopération triangulaire : Nouveau processus de relance des relations maroco-africaines

Durant les années 80, les pays d'Afrique subsaharienne ont connu une nette détérioration de leur situation économique. Le PIB par habitant de l'ensemble de la région a fortement baissé, sa part dans les échanges mondiaux a diminué de moitié en l'espace de 20 ans, ses importations de céréales ont triplé, tandis que sa dette extérieure totale a été multipliée par plus de vingt.

Le modèle d'industrialisation étatique² s'est avéré d'une portée limitée, tandis que les nouvelles politiques industrielles mises en œuvre à la fin des années 80, largement fondées sur l'ouverture au marché mondial, ont eu un impact négatif sur les tissus industriels nationaux. En dehors de certaines branches protégées, l'industrie a tendance à régresser au profit des importations.

De plus, les politiques agricoles mises en œuvre se sont révélées inefficaces et même parfois contreproductives. La croissance de la production demeure insuffisante pour répondre à la progression des besoins alimentaires, tandis que la compétitivité de l'Afrique subsaharienne s'est érodée face à la montée en puissance de la concurrence extérieure exercée par les producteurs du Sud-Est asiatique en particulier. Ce constat a conduit la communauté internationale à engager de multiples programmes de réhabilitation économique et institutionnelle destinés à atténuer la marginalisation dont pâtissent plusieurs pays du continent africain.

La question de modernisation des infrastructures a constitué l'axe majeur du NEPAD. Considéré comme un vecteur essentiel de la croissance économique, le développement des infrastructures est une condition nécessaire pour combler du moins l'écart qui existe entre l'Afrique subsaharienne et les pays émergents et en développement.

² Le modèle d'industrialisation basé sur la substitution aux importations a fortement contribué au cloisonnement des économies africaines et a permis la constitution de monopoles et de groupements d'intérêts.

L'ensemble des besoins exprimés par le NEPAD s'avère ambitieux mais suscite une interrogation quant à leur financement. Le programme d'action reconnaît que face à l'insuffisance des aides et à la faiblesse de financement local, l'amélioration des infrastructures en Afrique devrait être relancée par des financements étrangers.

Dans ces conditions, le Maroc pourrait jouer un rôle important en s'associant à la stratégie de coopération triangulaire, qui consiste à canaliser les fonds d'aide internationaux pour financer des projets d'infrastructure en Afrique et d'en confier la maîtrise d'œuvre à des prestataires de services marocains, notamment les bureaux d'études, les entreprises de génie civil et autres. Une telle approche apparaît déjà dans les discours tenus par les pouvoirs publics en France, en Espagne et au Maroc qui mettent en exergue la volonté des trois pays à développer une coopération tripartite avec des pays d'Afrique subsaharienne. Les deux parties ont retenu le secteur de l'agriculture, la santé et l'eau comme axes prioritaires de cette coopération.

4.1. Présence des entreprises marocaines sur le marché africain : de nombreux exemples de réussite

En dépit de l'intérêt de plus en plus croissant porté par les opérateurs nationaux pour les marchés de l'Afrique subsaharienne, les investissements privés marocains y sont encore faibles alors que, paradoxalement, ces marchés sont plus accessibles que d'autres destinations et ne reflète guère le crédit en termes d'image de marque dont jouit le Maroc en Afrique, comme en témoigne quelques exemples probants de réussite.

Parmi l'éventail d'entreprises ayant enregistré des réussites significatives, il y a lieu de citer West Afric Pharma, le CID, cabinet d'ingénierie, très présent dans les études de projets d'infrastructure en Afrique de l'Ouest, au même titre que les groupes Chaabi et Tazi (BTP) actifs en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et en Guinée.

Par ailleurs, outre la présence marocaine de plus en plus visible dans les secteurs de la pêche et de l'irrigation, des entreprises bancaires marocaines ont activement intégré le marché africain à l'instar de la BMCE qui, à travers sa filiale BMCE Capital Dakar, va réaliser un emprunt obligataire de 50 millions d'euros pour le compte du port autonome de Dakar. De plus, de nombreux rapprochements bancaires effectués en Guinée, au Mali et au Sénégal devraient permettre d'assurer des missions d'assistance technique et de formation au profit des cadres du secteur et appuyer la modernisation des systèmes financiers africains, afin qu'ils soient en mesure de répondre aux besoins de financement du développement économique et social de l'Afrique.

Des entreprises nationales d'envergure ont élargi leur présence sur les marchés de l'Afrique à travers des prises de participation. Il s'agit de Maroc Télécom qui intervient à hauteur de 50% dans le capital de Mauritel et de l'Office National d'Electricité (ONE) qui détient une fraction du capital de la société sénégalaise SENELEC. Mais, aussi de la Royal Air Maroc (RAM) qui possède des participations dans le capital d'Air Sénégal et a signé avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) un protocole d'accord sur la création d'une compagnie aérienne sous-régionale, baptisée Air CEMAC.

Cette dynamique complète la politique de libéralisation du secteur de transport aérien et d'ouverture du ciel marocain et renforce la volonté des pouvoirs publics de faire du Maroc un passage obligé entre l'Afrique d'une part, et l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient, d'autre part.

Toutefois, le groupe marocain qui semble le plus actif en Afrique subsaharienne est l'Omnium Nord Africain (ONA). Il intervient à travers sa filiale Managem dans le secteur minier en Guinée, au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

4.2. Conditions de base pour un renforcement du positionnement économique du Maroc en Afrique

Les marchés de l'Afrique subsaharienne recèlent d'importantes opportunités dont la concrétisation suppose la mise en place d'une stratégie cohérente d'accompagnement des entreprises nationales tant sur les plans institutionnel et informationnel que sur les plans financier et logistique.

Cet effort d'accompagnement serait nécessaire pour renforcer l'éligibilité des entreprises nationales, notamment celles de petites et moyenne taille, à prendre part aux projets financés par l'initiative internationale.

En effet, en Afrique subsaharienne, de nombreuses infrastructures sont nécessaires pour désenclaver les zones défavorisées et accroître les échanges économiques. Les infrastructures ont un double rôle à jouer en faveur du développement économique et de la lutte contre la pauvreté.

- Les industries de réseau (énergie, transport, communication) permettent d'améliorer la compétitivité d'ensemble de l'économie, en stimulant la productivité globale des facteurs.
- Lorsqu'elles portent sur des services de base dont certains sont considérés comme des besoins fondamentaux (accès à l'eau, assainissement), elles contribuent indirectement à réduire la pauvreté. La réalisation d'infrastructures de base constitue à cet égard une forme efficace de réduction des inégalités.

De même, le Maroc est interpellé à jouer un rôle important en termes de mobilisation d'expertise pour faire évoluer le contexte institutionnel dans les pays partenaires. Les comportements déficients de certains acteurs publics africains contribuent encore à alimenter la défiance des opérateurs privés et des bailleurs de fonds.

La confiance des opérateurs économiques suppose la mise en place d'un cadre de régulation stable et fiable, fondé sur la transparence. Dans ce domaine, la réussite des différentes opérations menées par notre pays pour réformer le secteur public et renforcer le champ d'activité du secteur privé (gestion déléguée, concession, privatisation) met en exergue le niveau d'expertise appréciable que le Maroc peut mettre à la disposition des pays partenaires africains.

De même, dans un contexte marqué par la multiplication des initiatives d'aide financière publique au développement en faveur des pays africains, et dans le cadre d'une coopération triangulaire, le Maroc peut jouer un rôle important en matière d'assistance technique, scientifique, culturelle et d'échanger ses expériences dans d'autres secteurs d'activité, comme l'eau et l'assainissement, le transport et les technologies de l'information et des communications (TIC). Cette coopération technique bilatérale doit être mise en oeuvre par l'Agence internationale marocaine de coopération dont la mission essentielle serait la mise à disposition d'experts et l'accueil de stagiaires.

Instaurer un dialogue portant sur le suivi mutuel de la convergence des politiques économiques et commerciales à travers la mise en place des enceintes de concertation permanente. Soutenir le dialogue institutionnel : partenariats d'entreprises privées, coopération, institutionnelle bilatérale, échanges de techniques et d'expertise entre organisations professionnelles et entreprises publiques.

Il est aussi nécessaire de renforcer les liens de coopération entre les chambres de commerce des deux partenaires afin de dynamiser la diplomatie commerciale non gouvernementale. Non moins important, le rôle de la diplomatie marocaine au niveau des pays partenaires africains est d'une importance indéniable. Les efforts de rapprochement économique, politique et culturel engagés suite aux différentes visites Royales aux pays africains devraient être fructifiés, à travers une activation des cellules de veille économique au niveau des ambassades et missions consulaires.

Conclusion

Malgré les réformes économiques et les vastes réserves de ressources humaines et naturelles, l'Afrique n'arrive toujours pas à tirer parti du dynamisme de l'internationalisation. L'Afrique héberge 13 % de la population mondiale, et pourtant son poids économique demeure faible, avec 1,6 % du commerce international et 1,7 % de l'investissement mondial.

De plus, à l'heure actuelle, l'Afrique subsaharienne reste sous représentée au sein de l'OMC. Cependant, l'Afrique constitue désormais une priorité de l'agenda mondial. La Déclaration du Millénaire des Nations Unies, adoptée en septembre 2000, confirme l'urgence de la communauté mondiale à soutenir les efforts de l'Afrique visant à lutter contre le sous-développement et la marginalisation. La Déclaration attire également l'attention sur l'engagement de la communauté mondiale à accroître le flux de ressources vers l'Afrique, à travers le renforcement de l'aide publique au développement, l'insertion dans le commerce mondial, l'annulation de la dette des pays africains et l'augmentation des flux de capitaux privés à destination des pays du continent.

Le Maroc avait déjà pris ses engagements envers l'Afrique avant même la Déclaration du Millénaire. Ainsi, durant ces dernières années, le Maroc a choisi de renforcer sa position africaine et d'optimiser sa place comme trait d'union et pont entre l'Europe et l'Afrique. Ainsi, il s'est engagé dans plusieurs initiatives en faveur des pays africains soit comme porte-parole des pays endettés ou président du groupe africain à l'OMC et à l'ONU ainsi que de celui du Groupe des 77 plus la Chine. Il a également réuni à Rabat, les 24 et 25 juin 2003, la Conférence extraordinaire des pays les moins avancés (PMA) et s'apprête à accueillir la conférence euro-africaine sur l'immigration.

Même si le marché africain ne représente pas une grande part du commerce marocain, il reste porteur, à terme, compte tenu des ses immenses potentialités. C'est donc une stratégie à long terme qu'il convient de concevoir pour anticiper les évolutions positives qui devront prendre place en Afrique.